



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

**Présents** : ANE, ALAUX, BOUCHARD, BUSQUET, CAILLE, COT, DAUBRIAC, DESPAX, GOMEZ, HAENER, PATRIARCA, PIMOUNET, RUIZ-TAUSTE, SURAN, VEGA

**Absents/Excusés** : BEYRIA, BOUTINES, GUICHERD, PELLIS

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** :

M BOUTINES a donné procuration à M DESPAS

M GUICHERD a donné procuration à M HAENER

Mme BEYRIA a donné procuration à M PIMOUNET

M PELLIS a donné procuration à M COT

Mme GOMEZ Corine a été nommée secrétaire de séance

Mme PATRIARCA arrivera en cours de séance.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a 2 rajouts à faire à l'ordre du jour à savoir :

- l'acquisition d'une bande de terrain le long de l'Avenue du Dr Raynaud et la création de servitudes
- la restauration de la cathédrale : Programme 2021/2022

### **1. Approbation PV de la séance du 14 juin 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve le compte rendu de la séance du 14 juin 2021.

A la demande de Mme SURAN, une intervention sera rajoutée sur le point concernant les travaux.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

### **2 . Présentation projet Avenue Dr Raynaud**

Le projet de l'Avenue du Docteur Raynaud a été initié sous le mandat dernier. Des réunions de concertations avec le service ingénierie du Département, de la Communauté des Communes, les services de l'Etat (police de l'eau) ont eu lieu en amont afin de définir et soulever les problématiques.

Ce projet consiste :

- A sécuriser l'Avenue par la mise en place de passages protégés aux abords de l'école et en tenant compte des différents projets à venir tels, la crèche, le city-stade.
- En la réfection complète du réseau pluvial, non adapté aux besoins réels (diamètre des canalisations insuffisants),
- A une voirie rénovée dans sa globalité (piste cyclable, piétonnière et véhicule ...).

Ce projet vient dans la continuité de la liaison Centre Bourg/Passerelle Ramondère afin de donner du sens et de la continuité aux liaisons « douces » entre les différents quartiers.

Ce projet s'intègre parfaitement dans un volet paysagé et environnemental en prenant en compte le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur PEREZ de venir présenter le projet de l'Avenue du Docteur Raynaud.

### **3. Résultat analyse Avenue du Dr RAYNAUD**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat du marché de travaux de l'Avenue du Docteur Raynaud.

Publication de l'offre	22 janvier 2021
Date limite de dépôt des plis	22 février 2021
Ouverture des plis (commission ad'hoc)	24 février 2021
Audition des candidats : MALET-BATBIE -CANA TP	30 avril 2021
Analyse des offres	08 juin 2021
Choix candidat (commission ad'hoc)	09 juin 2021

Après analyse, le choix des entreprises s'est porté sur l'entreprise MALET pour le lot 1 et 2 et l'entreprise BATBIE pour le lot 3.

Arrivée de Mme PATRIARCA

### **4. Résultat AMO Salle de sport**

Une Assistance à Maîtrise d'ouvrage a été lancée pour le projet de construction de la nouvelle salle de sport. L'objectif est d'aider le Maître d'ouvrage dans le suivi de son chantier et dans sa prise de décisions propre à la conception et à la réalisation de l'ouvrage.

Plus précisément, ce guide apporte sa maîtrise des coûts, des délais, de la qualité, de l'environnement ou encore de l'organisation. Par ailleurs, l'assistant à Maîtrise d'ouvrage aide à la rédaction du DCE, contrôle les processus d'intervention, au montage d'opération, au suivi et à la réception des travaux ou encore à la gestion des déchets du chantier. Ci-dessous le déroulé de l'opération :

Publication de l'offre	03 mars 2021
Date limite de dépôt des plis	02 avril 2021
Ouverture des plis (commission ad'hoc)	15 avril 2021
Audition des candidats : PROJEMA-SAMOP-CRESCENDO -ATELIER SOL ET CITE	20 mai 2021
Analyse des offres	07 juin 2021
Choix candidat (commission ad'hoc)	23 juin 2021

M POULLE du CAUE a effectué une analyse :

-au niveau de la valeur technique, les offres de CRESCENDO et PROJEMA se situent au-dessus des autres, au regard notamment des nombreuses références présentées en équipements sportifs et de la qualité et du détail du mémoire méthodologique.

-au niveau tarifaire, PROJEMA est à 25 650 € après négociation et donc la moins chère.

Monsieur le Maire informe qu'après audition et analyse, la société PROJEMA a été retenue.

#### **5. Résultat appel d'offre mode de chauffage**

M le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offre a été lancé le 07/01/2021 pour le projet de régulation et réhabilitation du système de chauffage de l'ensemble du bâtiment de la mairie ainsi que de la salle de la Ramondère et l'ancien Evêché.

Lancement de la consultation	07 janvier 2021
Date limite de dépôt des offres	10 février 2021
Ouverture des plis (commission ad'hoc)	12 avril 2021
Analyse des offres	19 avril 2021
Choix candidat (commission ad'hoc)	17 mai 2021

Il présente l'analyse et propose de retenir l'entreprise LAPEYRE 32220 LOMBEZ, après avis favorable de la commission « ad hoc ».

Montant du marché : 19 517.52 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

#### **6. Compte rendu de la commission Travaux**

M ANE fait un point sur la commission travaux qui a eu lieu le lundi 28 juin 2021 :

- Demande de devis pour le projet du chemin des religieuses
- Demande de devis pour la mise en place d'une borne électrique sur la place de la Grangette, autour de la mairie et le renforcement du réseau au parking de la gendarmerie
- Embellissement du mur sous le porche du « passage Ruiz »

#### **7. Compte rendu de la commission Culture**

Mme CAILLE fait un point sur la commission culture qui a eu lieu le mercredi 30 juin :

- Présentation de devis pour la création de 2 clips vidéo de 2 minutes 30.
- Présentation de devis pour l'achat des téléviseurs et supports

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

L'entreprise MICROMU a été retenue pour la création des clips au prix de 1350 € HT.

La société NAUDES a été retenue pour l'achat des téléviseurs et supports au prix de 1 615.53 € HT.

Mme CAILLE informe l'assemblée que des devis sont en cours d'élaboration pour de la signalétique sur la commune et la création de plaques descriptives sur divers bâtiments.

#### **8. Proposition vente parcelle SARL LOGIX (Ref AE 186) :**

M le Maire informe l'assemblée que la parcelle (S° AE n° 186) de 278 m<sup>2</sup>, appartenant à la SAR LOGIX (TOULOUSE), située le long de la route de Vignolles et de la rue d'Asté est entretenue par la commune depuis plusieurs années.

De par la configuration de cette parcelle, il convient de l'acquérir au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'acquisition de la parcelle (S° AE n° 186) située le long de la route de Vignolles et de la rue d'Asté, appartenant à la SARL LOGIX (TOULOUSE) d'une superficie de 278 m<sup>2</sup> pour un montant de 278 € (deux cent soixante dix huit euros),
- Autorise M le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **9. Courrier de Mme et M DESPLAS : convention de mise à disposition de la terrasse :**

M le Maire procède à la lecture du courrier envoyé par M et Mme DESPLAS, repreneurs du restaurant culturel « Le Bateau Ivre » situé 8, Place de la Cathédrale.

Les repreneurs sollicitent auprès du Conseil Municipal une mise à disposition de la terrasse et sa gratuité pour une durée de 2 ans afin de soutenir le démarrage du projet.

M le Maire propose de mettre à disposition, à titre gracieux, la terrasse du restaurant culturel situé 8, Place de la cathédrale pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Une convention relative à l'occupation du domaine public sera passée avec les repreneurs du restaurant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve la mise à disposition de la terrasse du restaurant culturel situé 8, Place de la Cathédrale
- Décide que l'utilisation de la terrasse susdite est consentie à titre gracieux, pour une période de 1 an et renouvelable 1 fois par tacite reconduction
- Autorise M le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

#### **10. Acquisition d'une bande de terrain le long de l'Avenue du Dr Raynaud et la création de servitudes**

M le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'Avenue du Dr Raynaud.

Afin de réaliser l'aménagement du chemin piétonnier contigu à cette voie, il expose au conseil la nécessité d'acquérir une partie des parcelles appartenant respectivement à M Joël TRUILLET et à M Benoit JOURDAN : bande de terrain située le long de l'Ave Dr Raynaud.

- Partie de la parcelle S° AD 171 (M Truillet) pour une superficie de 724 m<sup>2</sup>

- Partie de la parcelle S° AD 172 (M Jourdan) pour une superficie de 35 m2

Il convient également de créer une servitude de passage à MM Truillet et Jourdan et une servitude de passage tous réseaux en tréfonds sur ces 2 futures parcelles communales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

• Décide l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées :

- Partie de la parcelle S° AD 171 à M Joël Truillet pour une superficie de 724 m2 au prix de 1€ (un euro) le m2,

- Partie de la parcelle S° AD 172 à M Benoit Jourdan pour une superficie de 35 m2 au prix de 1€ (un euro) le m2,

• Approuve la création d'une servitude de passage à M Benoit Jourdan et servitude de passage tous réseaux tréfonds (parcelle S° AD 172p),

• Approuve la création d'une servitude de passage à M Joël Truillet et servitude de passage tous réseaux tréfonds (parcelle S° AD 171p),

• Autorise M le Maire à signer les documents nécessaires à l'achat des parcelles.

## **11. Questions diverses**

- Point sur les travaux Cathédrale